

des droits très élevés sont un élément important des importations venant du Royaume-Uni mais ne comptent guère dans nos importations venant des Etats-Unis. Finalement, spécialement en ces dernières années, il y a une grande variété d'importations qui entrent en franchise sous la préférence britannique mais sont soumises à des droits modérés quand elles viennent des Etats-Unis. Les valeurs de telles importations des pays de l'Empire la dernière année fiscale sont données dans le tableau 18. Les importations venant du Royaume-Uni qui n'entrent en franchise que sous le tarif de préférence ont augmenté de 0.6 p.c. en 1925 à 41.3 p.c. en 1936 pour toutes nos importations venant de ce pays. Pour une comparaison raisonnable entre le Royaume-Uni et les Etats-Unis des taux moyens prélevés sur les importations ordinaires imposables, les importations des liqueurs alcooliques et celles des tabacs ouverts devraient être éliminées, tandis que les importations en franchise sous la préférence britannique mais imposables quand provenant des Etats-Unis devraient être ajoutées aux importations imposables venant du Royaume-Uni. C'est que donne l'état IV qui suit :

IV.—COMPARAISON DES TAUX MOYENS AD VALOREM DES DROITS SUR LES IMPORTATIONS IMPOSABLES PROVENANT DU ROYAUME-UNI ET DES ETATS-UNIS AVEC LES IMPORTATIONS IMPOSABLES DE BOISSONS ALCOOLIQUES ET DE TABAC ÉLIMINÉES ET LES IMPORTATIONS EN FRANCHISE SOUS LA PRÉFÉRENCE BRITANNIQUE AJOUTÉES AUX IMPORTATIONS IMPOSABLES PROVENANT DU ROYAUME-UNI, ANNÉES FISCALES 1922-36.

NOTA.—Les chiffres de cet état ne comprennent pas le droit de dumping et les autres droits spéciaux.

Année fiscale.	Royaume-Uni.				Etats-Unis.		Taux moyen ad valorem sur les importations imposables.	
	Importations imposables moins les boissons et le tabac.	Importations en franchise sous la préférence britannique.	Importations ajustées globales.	Droits perçus.	Importations imposables moins les boissons et le tabac.	Droits perçus.	R.-U.	E.-U.
							p.c.	p.c.
1922...	\$ 75,384,256	\$ 790,869	\$ 76,175,125	\$ 15,977,248	\$ 310,641,315	\$ 71,056,875	20.97	22.88
1923...	97,753,953	972,878	98,726,831	19,033,512	331,557,774	74,254,698	19.28	22.39
1924...	107,322,128	918,525	108,240,653	19,107,658	355,602,796	79,034,573	17.65	22.23
1925...	108,139,903	937,875	109,077,778	19,275,978	286,837,868	66,092,666	17.67	23.04
1926...	110,911,676	1,242,274	112,153,950	19,513,817	337,745,276	80,561,886	17.39	23.85
1927...	108,754,494	3,563,212	112,317,706	20,002,688	392,414,228	90,502,549	17.89	23.06
1928...	110,589,187	4,655,899	115,245,086	19,874,228	415,776,746	96,825,728	17.24	23.29
1929...	113,419,780	10,864,569	124,284,349	20,665,148	523,564,068	122,449,986	16.63	23.39
1930...	110,424,784	10,668,033	121,092,817	19,897,185	522,993,501	121,773,816	16.43	23.28
1931...	78,434,058	18,288,442	96,722,500	15,135,145	359,393,734	88,888,918	15.65	24.73
1932...	57,483,404	12,315,899	69,799,303	13,000,442	229,463,754	62,988,474	18.62	27.45
1933...	44,279,784	22,014,358	66,294,142	9,618,288	143,699,800	40,326,933	14.52	28.06
1934...	44,201,298	39,665,543	83,866,841	10,046,378	139,882,492	39,924,268	11.97	28.54
1935...	46,072,232	41,468,717	87,540,949	10,534,028	181,095,348	49,565,647	12.03	27.37
1936...	49,176,329	48,736,725	97,913,054	10,898,722	189,775,685	49,843,622	11.13	26.26

D'après cette base assez juste de comparaison le taux moyen de droit sur les importations provenant du Royaume-Uni a été inférieur chaque année montrée ici tandis que la différence en faveur du Royaume-Uni a été de 50 p.c. ou plus depuis la mise en force des accords d'Ottawa.

Sous-section 5.—Commerce avec les Etats-Unis et autres pays étrangers.

Commerce avec les Etats-Unis.—Immédiatement après la Confédération les Etats-Unis étaient le principal client du Canada, le commerce suivant les chenaux déjà tracés en dépit de la dénonciation du traité de réciprocité expiré le 17 mars 1866. D'un autre côté, nous achetions plus du Royaume-Uni que des Etats-Unis. (Voir tableau 5 et 6 pour un état sur le commerce avec les Etats-Unis depuis 1868.)